**Code de conduite
de l’industrie pharmaceutique en Suisse (Code pharmaceutique)**

###### Déclaration

L’entreprise pharmaceutique désignée ci-dessous déclare par la présente vouloir observer, indépendamment de son appartenance à l’une ou l’autre des associations nommées dans le préambule, les dispositions du présent code et tenir compte des instructions du Secrétariat.

Nom de l’entreprise pharmaceutique:

Adresse:

Date:

Timbre et signature(s) autorisée(s):

– Directeur:

– Personne(s) responsable(s) (chiffre 63 du Code pharmaceutique):